



# Recommandation du CCA sur l'élaboration de nouveaux outils financiers de l'UE afin de soutenir les bonnes pratiques d'élevage dans la conchyliculture

CCA 2025-15

Octobre 2025



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





*Recommandation sur l'élaboration de nouveaux outils financiers de l'UE afin de soutenir les bonnes pratiques d'élevage dans la conchyliculture*

## **Sommaire**

Sommaire .....	2
I.    Contexte .....	3
II.   Justification.....	3
III.   Recommandations.....	4

## I. Contexte

Dans ses orientations stratégiques pour une aquaculture durable et compétitive à l'horizon 2030, la Commission européenne a souligné l'importance de définir et de promouvoir les bonnes pratiques d'élevage (BPE) dans le domaine de l'aquaculture, y compris la conchyliculture. Dans ce contexte, **le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) a adopté une première recommandation en 2023<sup>1</sup>** visant à **clarifier et à partager ces pratiques en matière de conchyliculture**, notamment en ce qui concerne la santé publique et animale, et la qualité des eaux de production.

Cette première étape **doit maintenant être renforcée par des instruments financiers adaptés** afin de garantir la diffusion des BPE et leur mise en œuvre à grande échelle. Cela nécessite la mise en place de mécanismes solides au niveau de l'UE et dans chaque État membre, fondés sur une meilleure coordination institutionnelle, le renforcement des capacités des administrations, ainsi que des réseaux efficaces de sensibilisation des professionnels.

Alors que les préparatifs commencent pour le prochain cadre financier pluriannuel (2028-2034), qui prévoit une éventuelle simplification et une meilleure intégration des programmes de financement grâce à une coordination renforcée ou à un cadre commun, il est essentiel, d'un point de vue stratégique, d'intégrer des thèmes clés, tels que le soutien aux pratiques aquacoles extensives pour une aquaculture durable - y compris la conchyliculture - en tant que critère prioritaire. Cette approche proactive permettra d'obtenir des lignes budgétaires spécifiques d'intérêt et d'optimiser l'utilisation des fonds européens afin de soutenir la durabilité, l'innovation et la résilience du secteur aquacole malgré les nombreux défis à venir.

La présente recommandation vise à faciliter la création d'un cadre dans lequel l'assistance technique, la planification budgétaire et les outils financiers pourraient converger de manière à assurer la durabilité, la compétitivité et la résilience de l'élevage européen des mollusques bivalves. Les suggestions formulées ici n'excluent pas la réciprocité pour d'autres formes d'aquaculture.

## II. Justification

La mise en œuvre de BPE exige des producteurs qu'ils réalisent des investissements importants, tels que l'adaptation au changement climatique, les systèmes de purification, la surveillance de la santé animale et publique, les systèmes de contrôle et la mécanisation ou la diversification de leurs activités. Cependant, ces efforts économiques dépassent largement les capacités financières individuelles des exploitations conchyliques, qui sont principalement le fait de PME et de micro-entreprises.

À cette fin, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), géré en fonction des priorités nationales et régionales exprimées dans les « plans

---

<sup>1</sup> [Bonnes pratiques d'élevage conchylique](#) – Conseil consultatif de l'aquaculture -11-2023

stratégiques nationaux pluriannuels » de chaque État membre, a été utilisé par le secteur de la conchyliculture, tandis que d'autres fonds (Horizon, Interreg, Life) qui pourraient également soutenir la diffusion et la mise en œuvre des BPE ont été sous-utilisés par le secteur conchylicole en raison de leur cadre trop complexe et inadapté aux structures professionnelles. Il est donc essentiel de simplifier et de mieux cibler ces instruments financiers afin de permettre leur pleine mobilisation.

En outre, d'autres possibilités de financement ciblées n'ont pas été suffisamment exploitées par le secteur (par exemple : Horizon). Le récent rapport commandé par la [Banque européenne d'investissement \(BEI\) et la Global Seaweed Coalition](#) (BEI, 2025)<sup>2</sup> confirme l'existence d'options de financement - en particulier par l'emprunt - pour soutenir le développement durable des secteurs des algues et des bivalves en **Europe, y compris diverses BPE** (c'est-à-dire la construction de bassins, la mécanisation).

En conclusion, compte tenu des multiples contraintes (environnementales, climatiques et structurelles) auxquelles est confronté le secteur conchylicole, il est essentiel que l'UE et ses États membres renforcent la mobilisation et la coordination de tous les moyens et instruments financiers disponibles. Le soutien aux secteurs primaires de l'aquaculture, notamment les BPE en matière de conchyliculture, doit être intégré de manière cohérente dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) au niveau de l'UE et dans les « plans stratégiques nationaux pluriannuels » correspondants au niveau des États membres. Ce cadre devrait permettre une combinaison optimale de financements publics (FEAMPA, Horizon Europe, LIFE), d'instruments financiers de la BEI, de fonds privés et de partenariats public-privé afin de garantir la flexibilité et l'adaptabilité dont le secteur a besoin. Une telle coordination contribuerait à maximiser l'efficacité et la visibilité de l'action de l'UE en faveur d'une conchyliculture et d'une aquaculture durables à faible niveau trophique.

Parallèlement à cela, la diffusion structurée des BPE reste un objectif stratégique. À ce jour, le [Dispositif d'assistance à l'aquaculture \(DAA\)](#) constitue l'outil européen le plus avancé à cet égard. Toutefois, pour atteindre son plein potentiel, la plateforme doit être consolidée et renforcée de manière à améliorer l'intégration, le partage et la transférabilité des pratiques identifiées entre les États membres.

### **III. Recommandations**

Recommandations du CCA :

Pour la Commission européenne

**1. Renforcer le dispositif d'assistance à l'aquaculture (DAA)**

Le CCA recommande de renforcer le DAA en tant que plateforme pratique et participative

---

<sup>2</sup> Financing opportunities for EIB in support of sustainable seaweed and bivalve sectors in the EU, and criteria to ensure their sustainability (Opportunités de financement de la BEI à l'appui des secteurs durables des algues marines et des bivalves dans l'UE, et critères visant à assurer leur viabilité) – Banque européenne d'investissement (BEI)

qui soutient la diffusion et le financement des BPE dans la conchyliculture, en garantissant l'implication effective des producteurs, des organismes de recherche et des administrations.

- 2. Intégrer un soutien ciblé aux BPE conchyliques dans le CFP post-2027**  
Le CCA invite la Commission à inclure des mesures dédiées à la conchyliculture extensive et non nourrie dans les futurs instruments de financement de l'UE et à encourager les États membres à fixer des objectifs mesurables pour la mise en œuvre des BPE dans leurs plans stratégiques nationaux.
- 3. Mettre en œuvre les recommandations de la BEI figurant dans le rapport intitulé « *Unlocking the Potential of Europe's Seaweed and Bivalve Industries* » (Libérer le potentiel des industries européennes des algues et des bivalves)**  
Le CCA recommande de s'appuyer rapidement sur les conclusions du rapport 2025 de la BEI afin de concevoir des instruments financiers concrets et accessibles adaptés aux besoins des conchyliculteurs et des algoculteurs.
- 4. Reconnaître les services écosystémiques fournis par la conchyliculture**  
Le CCA encourage la Commission à reconnaître les services environnementaux fournis par la conchyliculture et à les considérer comme une base pour l'élaboration d'incitations financières basées sur les résultats et de systèmes de paiement soutenant les BPE conchyliques.
- 5. Faciliter l'accès des conchyliculteurs aux financements de l'UE**  
Le CCA invite la Commission et les États membres à simplifier les procédures et à améliorer les orientations afin de garantir que les conchyliculteurs puissent accéder efficacement aux instruments financiers disponibles à l'appui des BPE.
- 6. Développer des indicateurs de suivi pour les investissements liés aux BPE**  
Le CCA recommande la mise en place d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer l'utilisation et l'impact des fonds de l'UE consacrés aux BPE dans la conchyliculture, afin d'améliorer la transparence et la responsabilité.
- 7. Renforcer la coordination entre les programmes de financement de l'UE**  
Le CCA encourage la Commission à renforcer les synergies entre les instruments de financement (FEAMPA, LIFE, Horizon Europe, Interreg, BEI) afin d'assurer un soutien cohérent et complémentaire aux BPE conchyliques.

#### Pour les États membres de l'UE

- 8. Contribuer au développement et à la mise en œuvre du DAA**  
Le CCA invite les États membres à coopérer activement à l'amélioration du DAA, en partageant les BPE des programmes nationaux de conchyliculture et en assurant sa mise à jour permanente.
- 9. Simplifier l'accès aux financements européens et nationaux**  
Le CCA recommande aux États membres de simplifier les procédures administratives et de renforcer la coordination entre les autorités de gestion et les organisations de



*Recommandation sur l'élaboration de nouveaux outils financiers de l'UE afin de soutenir les bonnes pratiques d'élevage dans la conchyliculture*

producteurs afin de faciliter l'accès aux aides financières pour les BPE.



**Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)**  
Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : [secretariat@aac-europe.org](mailto:secretariat@aac-europe.org)

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/aquaculture-advisory-council/>  
[www.aac-europe.org](http://www.aac-europe.org)